

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 20 mai, à vingt heures, en application des articles L2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Clément COHEN, Maire.

Etaient présents les conseillers suivants : Mmes. LEHUEDE Karine, MORIN Caroline, PERELLE Nathalie, ULVOAS Anne

Et Mrs BOUTEILLER Julien, COHEN Clément, FOSSOUL Mickaël ,

Était absents : Mme COUDRIN Colette, PLOYE Emilie Mrs, FAUVEL Gwenaël et PHELIPPEAU Denis, RICHEL Frédéric

Secrétaire de séance : Anne ULVOAS

Date de convocation : 15/05/2025 Affichage du 15/05/2025

Soit 7 membres présents, 0 pouvoir et 5 absents

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 6 mai 2025 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité

I. **DELIBERATIONS**

L'ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un(e) nouveau(lle) délégué(e) au SIVS
- Nomination d'un(e) nouveau(lle) délégué(e) au SIVOM
- Nomination d'un(e) nouveau(lle) délégué(e) Nature Solidaire
- Nomination d'un(e) nouveau(lle) délégué(e) au Parc Naturel du Marais Poitevin
- Nomination d'un(e) nouveau(lle) délégué(e) au Syndicat de desserte par voie de terre

C-01b-05-2025 – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE - SIVS LE BOURDET PRIN

Suite à la démission de Madame Françoise CLISSON, déléguée titulaire du SIVS, le conseil municipal doit statuer sur son remplacement.

1 déléguée :

1^{er} tour :

Votants : 7 exprimés : 7 Majorité absolue : 4

A obtenu :

Titulaire :

Mme PERELLE Nathalie : 7 voix

Mme PERELLE Nathalie est élu à l'unanimité des suffrages exprimés pout être représentante titulaire au SIVS. Il ne convient donc pas de procéder à un deuxième tour

C-02b-05-2025 – MODIFICATION DES DELEGUES - SIVOM DE MAUZE

Suite à la démission de Madame CLISSON Françoise du conseil municipal et élue déléguée du SIVOM, Monsieur le Maire propose de remplacer Madame CLISSON Françoise comme suit :

1 délégué titulaire

1^{er} tour :

Votants : 7 exprimés : 7 Majorité absolue : 4

A obtenu : 7

Titulaire : LEHUEDE Karine

Mme LEHUEDE Karine est élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour être représentante titulaire au SIVOM de Mauzé.

Il ne convient donc pas de procéder à un deuxième tour

A ce jour, les titulaires délégués du SIVOM sont comme suit :

Titulaires :

Mr FOSSOUL Mickaël

Mme LEHUEDE Karine

Suppléant :

M. COHEN Clément

C-03b-05-2025- ELECTION DES DELEGUES - NATURE SOLIDAIRE

Suite à la démission de Madame CLISSON Françoise du conseil municipal, la commune doit procéder à l'élection d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour « Nature Solidaire » :

1 délégué 1 suppléant

1^{er} tour :

Votants : 7 exprimés : 7 Majorité absolue : 4 A obtenu : 7 voix

Suppléante :

Mme PERELLE Nathalie

Mme PERELLE Nathalie est élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour être représentant suppléante à Nature Solidaire.

C-04b-05-2025- DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Suite à la démission de Madame CLISSON Françoise du conseil municipal et élue déléguée du Parc Naturel du Marais Poitevin. Monsieur le Maire propose de remplacer Madame CLISSON Françoise comme suit :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-De désigner comme délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :

Délégué suppléante : Mme ULVOAS Anne

C-05b-05-2025-DESIGNATION DES DELEGUES - SYNDICAT DE DESSERTE PAR VOIE DE TERRE

Suite à la démission du conseil municipal de Madame CLISSON Françoise et sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection d'un(e) nouveau(lle) délégué(e) suppléant qui représenteront la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :
De désigner comme délégué suppléant au Syndicat de desserte par voie de terre :
-Délégués suppléants : -ULVOAS Anne ;
-FOSSOUL Mickael.

I. **DECISIONS**

II. **INFORMATIONS**

- Madame Françoise CLISSON informe de sa démission du conseil municipal, la mairie recevra son courrier dans les prochains jours.

I. **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 23h00